

Image not found or type unknown



Assurance maison dommage toiture avec infiltration boiseries et velux

Par **Sophinette10**, le **08/01/2019** à **17:07**

Mon assurance me dit que les dommages subis sur ma charpente et les velux suite à une infiltration des eaux de pluie (aucune idée de la raison de l'infiltration puisque je ne peux monter sur mon toit pour voir : vent ayant déplacé des tuiles, tuiles usées, objet ayant détérioré le toit, infiltration au niveau du conduit de cheminée ?) n'entre pas dans l'assurance dommages. Est-ce vrai et quel type d'assurance faudrait-il ?